Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20260701-2026_108-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

DELIBERATION N°2026_108 :

REGLEMENT FINANCIER POUR LES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

L'an deux-mil-vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 25 juin 2026 Quorum : 14

Présents : *Guy RABUEL, Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, David CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Gisèla ESCOLA, Pascal FARIN, Fabien DOMINGOS, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE.*

Excusés : *Laëtitia MARGASSIAN donne pouvoir à Christine VERGER*
Séverine VERNISSAT donne pouvoir à Régine COLOMB

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : *Séverine ORELLE*

Afin de permettre aux locataires de logements communaux et aux usagers du service scolaire / périscolaire de bénéficier de prélèvements automatiques, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer le règlement financier en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire ou son délégataire à signer le règlement financier pour la mise en place de prélèvements automatiques

Ainsi fait et délibéré en séance, le 1er juillet 2026

Le Maire,
Guy RABUEL

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La secrétaire de séance
Séverine ORELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 03/07/2026 11:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/69828